

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Carmignac Portfolio Grande Europe

Action A EUR Acc (ISIN : LU0099161993)
un compartiment de la SICAV Carmignac Portfolio

Carmignac Gestion Luxembourg est la société de gestion de cet OPCVM.

Objectifs et politique d'investissement

Les caractéristiques essentielles du compartiment sont les suivantes :

- Le compartiment a pour objectif de surperformer son indicateur de référence sur une durée supérieure à 5 ans. De surcroît, il cherche à investir de manière durable en visant une appréciation du capital à long terme et met en œuvre une approche d'investissement socialement responsable.
- Ce Compartiment est un OPCVM géré activement. La composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement. L'univers d'investissement du Compartiment est au moins partiellement basé sur l'indicateur. La stratégie d'investissement du Compartiment ne dépend pas de l'indicateur. Par conséquent, les positions du Compartiment et les pondérations peuvent différer sensiblement de la composition de l'indicateur. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart. L'indicateur de référence est l'indice Stoxx 600 NR (EUR).
- Le compartiment est un compartiment d'actions européennes qui investit au moins 75% de ses actifs dans des actions de l'Espace économique européen. Le Compartiment peut également investir jusqu'à 25% de ses actifs dans des actions de pays de l'OCDE n'appartenant pas à l'Espace économique européen. Le fonds peut investir jusqu'à 10% de l'actif net dans des instruments de créance assortis d'une notation inférieure à « investment grade ».
- Conformément à l'article 9 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), le Compartiment poursuit un objectif d'investissement durable qui consiste à investir dans des actions d'entreprises qui tirent plus de 50% de leurs revenus de biens et services liés à des activités commerciales véritablement alignées sur l'un des 9 (sur un total de 17) Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies : (1) Pas de pauvreté, (2) Faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Education de qualité, (6) Eau propre et assainissement (7) Energie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables et (12) Consommation et production durables (pour de plus amples informations sur les ODD, veuillez consulter le site <https://sdgs.un.org/goals>). Un filtrage négatif permet de réduire activement l'univers d'investissement du Compartiment d'au moins 20%. Le Compartiment met en œuvre les exclusions liées à l'énergie et à l'éthique. Les entreprises présentant des risques ESG élevés, reflétés dans leur notation ESG respective, sont elles aussi exclues.

- Le Compartiment vise à atteindre des émissions de carbone inférieures de 30% à l'indicateur de référence, mesurées par l'intensité de carbone (tCO₂/mUSD de recettes ; agrégées au niveau du portefeuille ; types 1 et 2 du protocole sur les GES).
- Le gérant pourra utiliser comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value », visant à bénéficier de la valeur relative entre différents instruments. Des positions vendeuses peuvent également être prises à travers des produits dérivés.
- Le compartiment est investi, accessoirement, en instruments du marché monétaire, bons du Trésor, obligations à taux fixe et/ou variable, publiques et/ou privées, indexées sur l'inflation de la zone euro et/ou internationales.

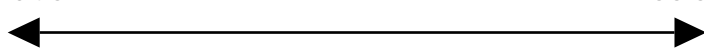
Autres informations :

- Le compartiment utilise des instruments dérivés aux fins de couverture ou d'arbitrage ou afin de prendre des positions sur les risques suivants (directement ou via des indices) : devises, obligations, actions (tous segments de capitalisation), ETF, dividendes, volatilité, variance (n'excédant pas, pour ces deux derniers, 10% de l'actif net) et matières premières. Les instruments dérivés utilisés sont les options (classiques, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forwards), les swaps (y compris les swaps de performance) et les CFD (contracts for difference), sur un ou plusieurs sous-jacent(s).
- L'investissement dans les obligations contingentes convertibles (« CoCos ») est autorisé dans la limite de 10% de l'actif net. Les CoCos sont des instruments de dette subordonnée réglementés complexes, mais homogènes dans leur structuration. Pour plus d'informations, veuillez consulter le prospectus.
- Le compartiment peut investir dans des parts ou actions d'OPC dans la limite de 10% de l'actif net.
- Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
- L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un remboursement chaque jour ouvré. Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour de calcul et de publication de la valeur liquidative (VL), avant 18 heures CET/CEST et sont exécutées le 1er jour ouvré suivant, sur la VL de la veille.
- Cette action est une action de capitalisation.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du compartiment sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux plus et moins-values pouvant avoir un impact sur son investissement.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risques.
- Ce Compartiment est classé en catégorie 6 en raison de son exposition aux marchés actions.
- Le compartiment n'est pas garanti en capital.

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels le compartiment peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur nette d'inventaire :

- Risque de contrepartie : le compartiment peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles, notamment dans le cadre d'opérations impliquant des instruments dérivés sur des marchés de gré à gré.
- Pour plus d'informations sur les risques, veuillez vous référer au prospectus du compartiment.

Frais

Les frais acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4.00%
Frais de sortie	0.00%
Frais de conversion	1.00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.80%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	
20.00% de la surperformance par rapport à l'indicateur de référence sur l'année. Aucune commission de performance n'est perçue tant que les sous-performances antérieures n'ont pas été compensées. Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : 0.00%	

Les **frais d'entrée, de sortie et de conversion** indiqués correspondent aux taux maximums applicables et sont payés au distributeur. Des frais moins élevés peuvent s'appliquer dans certains cas ; veuillez contacter votre conseiller financier ou votre distributeur pour connaître le montant réel.

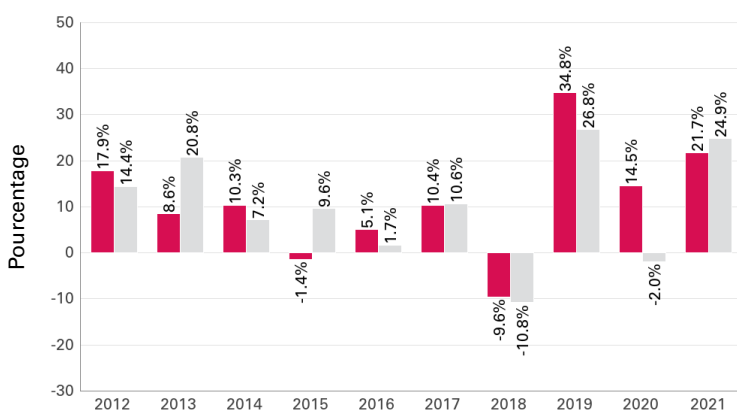
Les **frais courants** se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2021. Ils peuvent varier d'un exercice à l'autre et ne comprennent pas les commissions de performance, ni les coûts des opérations (excepté dans le cas de frais d'entrée/de sortie payés par le compartiment lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective). Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'informations sur les frais, charges et modalités de calcul de la commission de performance, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus, disponible sur le site internet : www.carmignac.com

La **commission de performance** est basée sur la surperformance relative de la classe d'actions par rapport à son indicateur de référence. La commission de performance est calculée sur une période de performance d'un an, correspondant à l'exercice du compartiment, et est provisionnée quotidiennement. La commission de performance est due lorsque la performance de la classe d'actions est supérieure à celle de l'indicateur de référence au cours de la période de performance. Toutefois, la commission de performance n'est pas due tant que toute sous-performance sur une période de 5 ans maximum (applicable à compter du 1er janvier 2022 ou depuis le lancement de la classe d'actions si cette date est ultérieure) n'a pas été compensée.

La commission de performance peut également être prélevée lorsque la performance absolue est négative, c'est-à-dire lorsque la performance absolue du fonds est négative mais tout de même supérieure à celle de l'indicateur de référence.

Performances passées



- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées.
- Cette part a été créée en 1999.
- Les performances affichées sont calculées en EUR.
- Jusqu'au 31/12/2012, les indices «actions» des indicateurs de référence étaient calculés hors dividendes. Depuis le 01/01/2013, ils sont calculés dividendes nets réinvestis et leurs performances sont présentées selon la méthode du chaînage.
- La politique d'investissement du fonds ne se réfère à aucune valeur de référence (benchmark). L'indice fourni est un indicateur de référence.

■ Performance du compartiment
 ■ Performance de l'indicateur de référence : Stoxx 600 NR index (EUR)

Informations pratiques

- Le dépositaire de Carmignac Portfolio est BNP Paribas Securities Services, succursale de Luxembourg.
- Le prospectus ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de Carmignac Gestion Luxembourg, Citylink, 7 rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg (documents disponibles en français, allemand, anglais, espagnol, italien et néerlandais sur le site internet : www.carmignac.com).
- La VL est disponible sur le site internet : www.carmignac.com
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du promoteur du compartiment ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité de Carmignac Portfolio ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.
- Ce document d'information clé pour l'investisseur décrit une action d'un compartiment de Carmignac Portfolio. Carmignac Portfolio est constitué d'autres compartiments. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces compartiments dans le prospectus de Carmignac Portfolio ou sur le site internet : www.carmignac.com
- Chaque compartiment est une entité juridique séparée, ayant son propre financement, ses propres engagements, ses propres plus-values et moins-values, son propre calcul de la valeur nette d'inventaire et ses propres frais. L'investisseur peut convertir les actions qu'il détient dans un compartiment en actions d'un autre compartiment de Carmignac Portfolio, conformément aux modalités décrites dans le prospectus.
- Les actions de ce compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. Elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.carmignac.com. Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.